



Direction Générale des Services

La Ferté Saint-Aubin, le 2 janvier 2012

Monsieur Philippe FROMENT
Maire de La Ferté Saint-Aubin
A
Monsieur le Secrétaire Général
Commission Particulière du débat public LGV
POCL
CNDP
68, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Nos réf. : PF/NM – DGS/2011/12
Objet : Contribution LGV PARIS/LYON

Monsieur le Secrétaire Général,

Les élus de La Ferté St Aubin souhaitent contribuer à la réflexion collective, en déposant une contribution, dans le cadre du débat public sur la ligne à grande vitesse POCL, organisé jusqu'au 25 janvier 2012.

Tout d'abord, ils tiennent à souligner l'intérêt qu'ils portent pour le mode de transport ferroviaire afin de répondre aux besoins (économiques, touristiques ou éducatifs) de déplacement des habitants de leur territoire vers les autres régions françaises, et au-delà, vers les autres pays d'Europe desservis par les lignes à grande vitesse. Ils insistent également sur l'utilité d'une ligne qui permette d'éviter le passage obligatoire par Paris pour accéder à d'autres régions.

S'ils partagent les objectifs fixés par l'Etat à RFF et valident donc l'opportunité du projet, également pour les retombées positives en terme d'emploi pendant et après les travaux, ils s'interrogent fortement sur la capacité, aujourd'hui et demain, des différents financeurs potentiels, à supporter son coût.

D'autant que, d'ici son éventuelle réalisation, il est indispensable d'améliorer le réseau existant en le rénovant, en le complétant par des réouvertures et des créations de lignes, tout ceci dans un objectif de développement de ce mode de transport et de qualité du service rendu aux usagers du rail.

Les élus de La Ferté St Aubin affirment donc la nécessité d'une réflexion globale prenant en compte la nécessaire complémentarité entre les lignes existantes (à améliorer et à développer) et les lignes à grande vitesse envisagées.

C'est pourquoi, ils soutiennent également les actions de redynamisation et de modernisation de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) avec lequel la Ligne à Grande Vitesse POCL devrait être connectée pour relier le sud de la région Centre.

Ils insistent sur l'absolue nécessité de l'interconnexion entre réseau à grande vitesse et réseau ferroviaire classique, en favorisant l'intermodalité.

Ainsi, l'amélioration des liaisons de La Ferté Saint Aubin avec Orléans, au Nord, et Vierzon/Bourges, au sud,

permettrait aux habitants de leur territoire d'accéder facilement à ce qui deviendrait des « gares centre », offrant des liaisons à la fois avec le sud de la France et vers les zones aéroportuaires de l'Île de France. Dans la même logique, les lignes Orléans-Chartres, Orléans-Châteauneuf-Montargis/Gien, Paris-Montargis-Gien-Briare-Cosne-Nevers, etc... doivent être réalisées ou modernisées, et ne pas être sacrifiées sur l'autel de la grande vitesse qui ne ferait alors que traverser nos régions. Pour que la LGV POCL soit utile au plus grand nombre, il est nécessaire de mailler notre territoire avec un réseau ferré diversifié et complémentaire.

Dans l'hypothèse d'une faisabilité de l'ensemble de ces projets, les élus de La Ferté St Aubin soulignent la pertinence du tracé ouest (passant par Orléans, Bourges, Nevers, Roanne pour arriver à Lyon), pour des raisons d'aménagement du territoire et d'intérêt pour les plus grands bassins de population des régions desservies.

Ils précisent toutefois que ce scénario traversant la Sologne du nord au sud, il serait indispensable, dans cette hypothèse, d'en limiter au maximum les effets sur l'urbanisation existante et le milieu naturel, en s'adossant le plus possible sur le tracé de l'autoroute A71. Pour cela, le contournement d'Orléans devrait se faire par l'ouest.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Philippe FROMENT



Copie :

Séance du 14 décembre 2011

n°11-200

Question n°1.2

Séance du 14 décembre 2011

Date d'affichage : 16 décembre 2011

Nombre de conseillers

Exercice : 29

Présents : 21

Votants : 29

L'An Deux Mil onze, le 14 décembre 2011

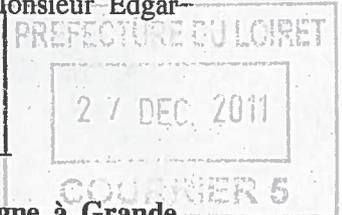
Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté Saint Aubin
légalement convoqué le 8 décembre 2011

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur **Philippe FROMENT**, Maire
de la Commune de LA FERTE SAINT AUBIN

PRESENTS : Messieurs Philippe FROMENT, Claude GIRERD, Jean-Michel SINTES, Luc BEUNIER, Jean-Frédéric OUVRY, Claude HOARAU, Emmanuel FOURNIER, Roger LEMEUNIER, Guy HERON, Edgar LHUILLIER, Daniel DELANNOY, Dominique THENAULT, Mesdames Martine BORG, Manuela CHARTIER, Monique BOUET, Sylvie BRETON, Agnès SOUILJAERT, Joëlle BRISSON, Marie-Jeanne MURE, Isabelle REFAIT, Jacqueline VIET.

POUVOIRS : Madame Maryse MOUCOUVEYA à Madame Marie-Jeanne MURE, Madame Magali RICHARD à Madame Isabelle REFAIT, Monsieur Michel GIFFAULT à Madame Joëlle BRISSON, Monsieur Claude ROLAND à Monsieur Claude GIRERD, Monsieur Marc BRYNHOLE à Monsieur Luc BEUNIER, Madame Marie-Claude NOTTELLET à Madame Manuela CHARTIER, Monsieur José LUCAS à Madame Monique BOUET, Monsieur René MARMISSOLLE à Monsieur Edgar LHUILLIER.

Secrétaire de Séance : Madame Isabelle REFAIT.



Objet : Adoption du cahier d'acteur de la ville de La Ferté St-Aubin sur la ligne à Grande Vitesse Paris/Lyon

Dans le cadre de la réalisation d'une ligne à Grande Vitesse Paris Lyon passant par la Région Centre, il est proposé aux collectivités de se positionner en rédigeant ce qu'on appelle un cahier d'acteur.

Ainsi la Commune de la FERTE SAINT AUBIN propose la rédaction suivante :

Cahier d'acteur du Conseil Municipal de La Ferté St Aubin

Les élus de La Ferté St Aubin souhaitent contribuer à la réflexion collective, en déposant un cahier d'acteur, dans le cadre du débat public sur la ligne à grande vitesse POCL, organisé jusqu'au 25 janvier 2012.

Tout d'abord, ils tiennent à souligner l'intérêt qu'ils portent pour le mode de transport ferroviaire afin de répondre aux besoins (économiques, touristiques ou éducatifs) de déplacement des habitants de leur territoire vers les autres régions françaises, et au-delà, vers les autres pays d'Europe desservis par les lignes à grande vitesse. Ils insistent également sur l'utilité d'une ligne qui permette d'éviter le passage obligatoire par Paris pour accéder à d'autres régions.

S'ils partagent les objectifs fixés par l'Etat à RFF et valident donc l'opportunité du projet, également pour les retombées positives en terme d'emploi pendant et après les travaux, ils s'interrogent fortement sur la capacité, aujourd'hui et demain, des différents financeurs potentiels, à supporter son coût.

D'autant que, d'ici son éventuelle réalisation, il est indispensable d'améliorer le réseau existant en le rénovant, en le complétant par des réouvertures et des créations de lignes, tout ceci dans un objectif de développement de ce mode de transport et de qualité du service rendu aux usagers du rail.

Les élus de La Ferté St Aubin affirment donc la nécessité d'une réflexion globale prenant en compte la nécessaire complémentarité entre les lignes existantes (à améliorer et à développer) et les lignes à grande vitesse envisagées.

C'est pourquoi, ils soutiennent également les actions de redynamisation et de modernisation de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) avec lequel la Ligne à Grande Vitesse POCL devrait être connectée pour relier le sud de la région Centre.

Ils insistent sur l'absolue nécessité de l'interconnexion entre réseau à grande vitesse et réseau ferroviaire classique, en favorisant l'intermodalité.

Ainsi, l'amélioration des liaisons de La Ferté Saint Aubin avec Orléans, au Nord, et Vierzon/Bourges, au sud, permettrait aux habitants de leur territoire d'accéder facilement à ce qui deviendraient des « gares centre », offrant des liaisons à la fois avec le sud de la France et vers les zones aéroportuaires de l'Île de France.

Dans la même logique, les lignes Orléans-Chartres, Orléans-Châteauneuf-Montargis/Gien, Paris-Montargis-Gien-Briare-Cosne-Nevers, etc... doivent être réalisées ou modernisées, et ne pas être sacrifiées sur l'autel de la grande vitesse qui ne ferait alors que traverser nos régions. Pour que la LGV POCL soit utile au plus grand nombre, il est nécessaire de mailler notre territoire avec un réseau ferré diversifié et complémentaire.

Dans l'hypothèse d'une faisabilité de l'ensemble de ces projets, les élus de La Ferté St Aubin soulignent la pertinence du tracé ouest (passant par Orléans, Bourges, Nevers, Roanne pour arriver à Lyon), pour des raisons d'aménagement du territoire et d'intérêt pour les plus grands bassins de population des régions desservies.

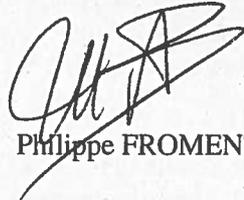
Ils précisent toutefois que ce scénario traversant la Sologne du nord au sud, il serait indispensable, dans cette hypothèse, d'en limiter au maximum les effets sur l'urbanisation existante et le milieu naturel, en s'adossant le plus possible sur le tracé de l'autoroute A71. Pour cela, le contournement d'Orléans devrait se faire par l'ouest.

Il est donc demandé à l'assemblée de se positionner sur ce texte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte la rédaction du cahier des acteurs dans le cadre de la réalisation d'une ligne à Grande Vitesse Paris Lyon telle qu'elle est proposée.

Le Maire



Philippe FROMENT



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 27/12/11